



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving**  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Fruits et légumes frais - Borden	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0113-17F003/C	<b>Date</b> 2018-01-03
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0113-17F003	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$TOR-031-7455
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-7-40018 (031)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-24</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Schmidt, Jeff	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor031
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905)615-2058 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 675 Dieppe Road Borden Ontario L0M1C0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>9</b>
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	11
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.11 LOIS APPLICABLES.....	11
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>11</b>
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.4 PAIEMENT .....	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	12
6.6 ASSURANCES.....	13
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	13
<b>ANNEXE « A ».....</b>	<b>14</b>
BESOIN.....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « B »</b> .....	<b>16</b>
BASE DE PAIEMENT .....	16
<b>APPENDICE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b> .....	<b>17</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	17
<b>ANNEXE « C »</b> .....	<b>18</b>
FORMULAIRE DE RAPPORT.....	18
<b>ANNEXE « D »</b> .....	<b>19</b>
ÉVALUATION FINANCIÈRE .....	19

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et   |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, l'Évaluation financière et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des fruits et légumes frais comme prévu à l'Annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario et le 32e Bataillon des services, Collège des Forces canadiennes en Toronto, ON.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La période de l'offre à commandes est du 1 février au 30 avril 2018.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (une copie papier)

Section II: attestations (une copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

---

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **Section II: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

**4.1.1.1** L'offrant doit présenter un prix pour les items 1 à 121 conformément à l'Annexe B, Base de paiement, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes. Les items 109 à 121 sont les items additionnels et on demande aux fournisseurs d'indiquer un délai de traitement pour chaque item. Il se pourrait que d'autres articles soient achetés durant la période de l'offre à commandes;

**4.1.1.2** Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le nombre de caisses estimatif par le prix unitaire ferme ( $A \times B = C$ ) indiqué à l'Annexe D, Évaluation pour les items 1 à 108;

**4.1.1.3** Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

#### **4.2 Méthode de sélection**

**4.2.1** Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes**

##### **5.2.3.1 Attestation du contenu canadien**

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

##### **5.2.3.2 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

### 3.2.4 Conseil d'administration

Conformément à la Partie 5 – Attestations, section 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur - \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

### 3.2.5 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - \_\_\_\_\_

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

---

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des mois :

- Premier mois : du 1er février au 28 février;
- Deuxième mois : du 1er mars au 31 mars;
- Troisième mois : du 1er avril au 30 avril;

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 février au 30 avril 2018.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C  
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058  
Télécopieur : 905-615-2058  
Courriel : [jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### **6.5.3 Représentant de l'offrant**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## **6.6 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont :

- a. Rations and Quarters Support Services
- b. Regional Cadet Service Unit, CTC Black Down
- c. FS Cadre
- d. 32 Svc Bn, Toronto

## **6.7 Instrument de commande**

L'utilisateur désigné doit créer une commande subséquente à l'offre à commandes au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942 ou d'un bon de commande Unitrak pour les produits demandés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'utilisateur désigné doit faire parvenir le document par télécopieur ou par courriel au titulaire de l'offre à commandes.

L'offrant doit accuser réception de la commande subséquente dans les quatre (4) heures suivant la réception de la commande.

## **6.8 Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 20 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

## **6.9 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## **6.10 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.10.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **6.10.1 Clauses du *Guide des CCUA***

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

## **6.11 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.2 Clauses et conditions uniformisées

### 6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.3 Durée du contrat

### 6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

### 6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0113-17F003/C

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID

tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 
- a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
  - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
  - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
  - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### 1. Besoin

Fournir et livrer, au besoin et sur demande, des fruits et légumes frais comme prévu à l'Annexe « B » au ministère de la Défense nationale (MDN), à divers emplacements des Services de soutien des vivres et du logement (SSV&L), à la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, en Ontario et le 32e Bataillon des services, Collège des Forces canadiennes en Toronto, ON.

Tous les produits fournis doivent être conformes à la dernière édition de la spécification relative : Office des normes générales du Canada GCS 32.250.

L'entrepreneur doit détenir une certification de l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) valide pendant toute la durée de l'offre à commandes.

#### 2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes ([www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca))

Fruits frais (E6TOR-13RM20)  
Légumes frais (E6TOR-13RM21)  
Herbs and Spices (E6TOR-13RM25)  
Legumes (E6TOR-13RM28)

#### 3. Livraison

- 3.1 La livraison doit être effectuée dans les deux (2) jours civils suivant la réception de la commande subséquente;
- 3.2 Les livraisons doivent être effectuées directement à l'emplacement indiqué sur la commande subséquente (c.-à-d. directement aux installations appropriées);
- 3.3 L'offrant doit assurer la livraison pour tous les points de livraison énumérés ci-dessous (4. Points de livraison) et livrer les produits au bâtiment indiqué sur la commande subséquente;
- 3.4 Les livraisons doivent avoir lieu le lundi, le mercredi ou le vendredi entre 06:30 h et 09:00 h;
- 3.5 L'offrant doit livrer les biens en fonction de la description d'emballage ou de la description de de la caisse de l'offrant indiquée à l'annexe B, Base de paiement;
- 3.6 La date « meilleur avant » doit être d'au moins sept à dix (7 à 10) jours civils postérieure à la date de livraison;
- 3.7 Les livraisons urgentes doivent être effectuées dans les vingt-quatre (24) heures suivant la commande subséquente;
- 3.8 Les livraisons ne doivent pas être en souffrance. Il faut indiquer tout écart à la personne qui a passé la commande subséquente;
- 3.9 Il n'y a pas de commande minimum, car l'espace d'entreposage est limité;
- 3.10 L'offrant doit accepter les annulations/modifications aux commandes subséquentes faites par les clients si elles ont lieu vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la livraison;

- 3.11 L'offrant doit remplacer les articles rejetés dans les vingt-quatre heures (24) suivant l'avis de rejet;
- 3.12 Tous les contenants doivent avoir une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse de l'offrant/du fournisseur, le contenu, le poids net et/ou la quantité, les consignes pour l'entreposage et/ou les consignes spéciales;
- 3.13 L'offrant peut demander à ce que lui soit retournés les contenants, comme les cartons ou les plateaux dans lesquels les produits sont livrés. Ces contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant;
- 3.14 L'offrant peut demander à ce que les contenants, comme les cartons et les plateaux dans lesquels les produits de boulangerie sont livrés lui soient retournés. De tels contenants, bien que non comptabilisés, doivent être retournés à la demande de l'offrant.
- 3.15 Une fois avisé par l'utilisateur, l'entrepreneur doit fournir une facture de crédit au plus tard 10 jours calendaires après pour corriger la facture originale de paiement.

#### 4. Points de livraison

Nom de l'emplacement	Adresse municipale	Numéro du bâtiment
Curtis	118 Rafah Crescent	S-164
Vickers	179, rue Ortona	T-169
Officers Kitchen	32 Caem Circle	P-160
FS Cadre	25 Anson Road	S-149
Centre de l'URSC, CIC Blackdown	25 Command Road	BP-81
32e Bataillon des services	DND Denison Buildings, 1 Yukon Lane Toronto, ON	

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

#### 1. Produits de l'inventaire standard

1. Les prix indiqués à l'Annexe « B » sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.
2. Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Produits de l'inventaire standard.
3. Le titulaire de l'offre à commandes pourra réviser les prix chaque mois. Une augmentation du prix unitaire de plus de 15 % doit être justifiée conformément à la clause du Guide des CUA C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle

#### 2. Commandes spéciales

Le ou les produits commandés par le MDN qui ne figurent pas dans le Tableau 1, Produits de l'inventaire standard, seront facturés conformément au prix totale coûtant, plus une majoration maximale de 4 %. L'offrant doit indiquer le coût et la majoration (le cas échéant) dans toutes les factures.

Les frais pour l'ensemble des commandes spéciales ne doivent pas dépasser 45 000,00 \$

### ANNEXE B - Appendice 1

**Avis aux soumissionnaires** : Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **APPENDICE 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « C »

### FORMULAIRE DE RAPPORT

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition de périodes :

- Premier mois : du 1er février au 28 février;
- Deuxième mois : du 1er mars au 31 mars;
- Troisième mois : du 1er avril au 30 avril;

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

No. de l'offre à commandes: W0113-17F003						
Mois:						
Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description d'emballage	Quantité	Prix ferme unitaire (KG)	Prix ferme d'emballage
<b>Totale du mois</b>						<b>\$</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0113-17F003/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0113-17F003

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
TOR-7-40018

Id de l'acheteur - Buyer ID  
tor031  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D »**

### **ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

#### **ANNEXE D - Appendice 1**

Se reporter au document en pièce jointe.

Annexe D - Appendice 1  
Tableau 1: Standard inventaire Produits

Article	Code d'offrant	Code d'article	Description d'article	Unité d'approvisionnement	Description de la caisse	Description de la caisse (si différent)	Description additionnelle	Quantité utilisée	Prix unitaire ferme	Unité d'approvisionnement	Prix Calculé
								A	B		C
1		18B005	AIL, FRAIS	KILOGRAMME	1 x 454 g			65.74	\$	kg	\$
2		18B033	GINGEMBRE, ENRACINER	KILOGRAMME	1 X 454 g			24.94	\$	kg	\$
3		28A003	POMMES DE TERRE, ROUGES, RUSSET	KILOGRAMME	1 x 22.68 kg		Grosseur n° 1	7824.6	\$	kg	\$
4		28A007	POMMES DE TERRE, ÉPLUCHÉE	KILOGRAMME	1 X 10 kg			1350	\$	kg	\$
5		28A010	POMMES DE TERRE, ROUGE, BÉBÉ	KILOGRAMME	1 x 22.68 kg		Petites – 1 ½ po et moins, Grosseur « B »	2585.52	\$	kg	\$
6		28A012	POMMES DE TERRE, PARISIENNES	KILOGRAMME	1 X 10 kg			650	\$	kg	\$
7		32A001	LAITUE, RAPEE	KILOGRAMME	4 X 2.27 KG		¼ pouce d'épaisseur	54.48	\$	kg	\$
8		32A005	CHAMPIGNONS, BLANCS, DE COUCHES	KILOGRAMME	1 x 2.3 kg		De marque, qualité n° 1	703.7	\$	kg	\$
9		32A006	CHAMPIGNONS, CAFÉ (CREMINI)	KILOGRAMME	1 x 2.26 kg		Catégorie n° 1	169.5	\$	kg	\$
10		32A007	CHAMPIGNONS, PORTABELLA	KILOGRAMME	1 x 1.4 kg		min 4 pouces, nettoyé	51.8	\$	kg	\$
11		32A008	OIGNONS, JAUNES	KILOGRAMME	1 x 22.68 kg		Gros format, produit à cuire de l'Ontario ou des É.-U.	2063.88	\$	kg	\$
12		32A009	OIGNONS, ESPAGNOL	KILOGRAMME	1 X 22.68 kg		Jumbo no 1	2381.4	\$	kg	\$
13		32A011	OIGNONS, ROUGES	KILOGRAMME	1 X 11.33 Kg		Grosseur n° 1	600.88	\$	kg	\$
14		32A016	PIMENTS JAUNES	KILOGRAMME	1 X 5 kg		Jumbo extra gros, Catégorie n° 1	1125	\$	kg	\$
15		32A017	PIMENTS VERTS	KILOGRAMME	1 X 10 Kg		Grosseur n° 1	1840.8	\$	kg	\$
16		32A019	PIMENTS ROUGES	KILOGRAMME	1 x 5 kg		Jumbo extra gros, Catégorie n° 1	1475	\$	kg	\$
17		32A024	TOMATES	KILOGRAMME	1 x 11.4 kg		Catégorie n° 1 6 X 7 taille moyenne	3340.8	\$	kg	\$
18		32A026	NAVETS	KILOGRAMME	1 X 22.68 kg		Rutabaga ciré	567	\$	kg	\$
19		32A027	ZUCCHINI, VERTS	KILOGRAMME	1 X 8.2 kg		Catégorie n° 1 taille moyenne	575.99	\$	kg	\$
20		32A029	ASPERGES, VERTES, POINTES	KILOGRAMME	1 X 5 kg		Catégorie n° 1 taille standard	220	\$	kg	\$



49	18B008	CHIVES, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	228	\$	chaque	\$
50	18B009	ANETH, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	24	\$	chaque	\$
51	18B013	ROMARIN, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	144	\$	chaque	\$
52	18B018	ORIGAN, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	60	\$	chaque	\$
53	18B019	SAUGE, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	84	\$	chaque	\$
54	18B026	CILANTRO, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	192	\$	chaque	\$
55	18B027	FENOUIL	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	72	\$	chaque	\$
56	18B038	PERSIL, ITALIEN	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	108	\$	chaque	\$
57	18B073	PERSIL, FRISÉ	CHAQUE	1 x 24 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	306	\$	chaque	\$
58	18B093	ESTRAGON, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	24	\$	chaque	\$
59	18B92	THYM, FRAIS	CHAQUE	1 X 6 ea					pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	168	\$	chaque	\$

60		32A426	LAITUE, BETTE À CARDES	CHAQUE	12 X 1 ea				Bette à carde suisse verte	144	\$	chaque	\$
61		5A020	CITRON	CAISSE	1 X 140 ea				Produit des É.-U 100-140 Ct accepté.	5320	\$	chaque	\$
62		5A090	MELON D'EAU, SANS GRAINES	CHAQUE	1 x 4 ea					660	\$	chaque	\$
63		5A001	POMMES, MACINTOSH	CAISSE	1 x 113 ea				Catégorie fantaisie , 100-125 Ct accepté	75	\$	chaque	\$
64		5A002	POMMES, GRANNY SMITH	CAISSE	1 x 113 ea				Catégorie fantaisie , 100-125 Ct accepté	69	\$	chaque	\$
65		5A007	PAMPLEMOUSSE	CAISSE	1 x 48 ea				Rose,48-56Ct accepté	49	\$	chaque	\$
66		5A008	ORANGES	CAISSE	1 X 113 ea				Navel	160	\$	chaque	\$
67		5A009	POIRES	CAISSE	1 x 100 ea				Bartlett/d'Anjou, 100-110 Ct accepté	6100	\$	chaque	\$
68		5A010	MELON MIEL	CAISSE	1 X 10 ea				Jumbo 5-9 Ct accepté	635	\$	chaque	\$
69		5A011	CANTALOUPE	CAISSE	1 X 18 EA				Jumbo9-15 Ct accepté	1008	\$	chaque	\$
70		5A012	KIWI	CAISSE	1 X 41 Avg					902	\$	chaque	\$
71		5A015	PRUNES, FRAIS	CAISSE	1 X 150 ea					4050	\$	chaque	\$
72		5A031	POMMES, GOLDEN DELICIOUS	CAISSE	1 X 113 ea				Catégorie fantaisie , 100-125 Ct accepté	79	\$	chaque	\$
73		5A033	POMMES, ROUGES DÉLICIEUSES	CAISSE	1 X 113 ea				Catégorie fantaisie , 100-125 Ct accepté	136	\$	chaque	\$
74		5A042	POMMES, ROYALE GALA	CAISSE	1 X 125 EA				Catégorie fantaisie , 100-125 Ct accepté	60	\$	chaque	\$
75		5A060	AVOCAT	CAISSE	1 X 16 Ea				Vert	56	\$	chaque	\$
76		5A216	ANANAS, DORÉ	CAISSE	1 x 6 ea				6-8 Ct accepté	930	\$	chaque	\$
77		18B096	CITRONELLE, FRAICHE	CAISSE	3 X 12 ea					144	\$	chaque	\$
78		32A002	LAITUE, ICEBURG	CAISSE	1 X 24 ea				Têtes moyennes catégorie n° 1 ,Laitue des É.-U.	22	\$	chaque	\$
79		32A003	LAITUE, EN FEUILLE	CAISSE	1 X 24 ea				Catégorie n° 1 ,Laitue des É.-U.	8	\$	chaque	\$
80		32A004	LAITUE, ROMAINE	CAISSE	1 X 24 ea				Catégorie n° 1 Têtes entières,Laitue des É.-U.	13	\$	chaque	\$
81		32A010	OIGNONS, VERTS	CAISSE	1 x 48 ea				Produit lavé des É.-U.	38	\$	kg	\$
82		32A012	ÉCHALOTTES	CAISSE	1 x 1.81 kg					40	\$	chaque	\$
83		32A033	CHOU CHINOIS	CAISSE	1 X 24 Ea				Grandeur nature	29	\$	kg	\$
84		32A038	CHOUX VERTS	KILOGRAMME	1 X 22.68 kg				Grosneur	430.92	\$	kg	\$
85		32A040	CHOUX ROUGES	KILOGRAMME	1 X 22.68 KG				Grosneur	204.12	\$	chaque	\$



109	32A037	CHOUX DE BRUXELLES, FRAIS	KILOGRAMME	1 X 454 g				\$	kg
110	32A259	CHAMPIGNONS, PLEUROTE	KILOGRAMME	907g				\$	kg
111	32A319	FÈVES JAUNE, FRAIS	KILOGRAMME	1 x 454 g				\$	kg
112	32A323	HARICOT VERT, ENTIER	KILOGRAMME	1 x 2.5 kg			Coupé	\$	kg
113	18B021	CERFEUIL, FRAIS	CHAQUE	1 x 6 ea			pas plus de 12 grappes acceptés en raison de la durée de conservation	\$	chaque
114	5A086	FRUIT DRAGON	CHAQUE	1 X 12 ea				\$	chaque
115	5A108	POMME DE GOA	CHAQUE	1 x 20 ea				\$	chaque
116	5D028	FIGUES, RESSUYÉ	CAISSE	18 - 24 ea				\$	chaque
117	18B041	FLEURS, COMESTIBLE	CAISSE	1 X 100 Ea				\$	chaque
118	32A015	PANAIS	CAISSE	1 X 4.53 Kg			En vrac 10 livres produit	\$	chaque
119	32A052	CHOU VERT FRISE	CAISSE	1 X 24 Ea			Vert	\$	kg
120	32A495	LAITUE, CHICORÉE	CAISSE	1 X 24 CT				\$	chaque
121	32A506	FEUILLES DE PISSENLIT	CAISSE	1 X 24 CT				\$	chaque